

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DIX HUIT OCTOBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Bernadette CAUCHOIS, Michel RAYMOND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Aurélien TESSIAUT à Philippe BERTHAUD, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Jean-Pierre SAINT-CYR à Agathe IACOVELLI, Guy BRULLAND à Adrien LASSERRE, Patrick CHARRONDIERE à Michel RAYMOND.

ABSENT(S) : Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-18-10 ST SF N°99 CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE LA SOCIETE FREE MOBILE AU COMPLEXE SPORTIF DE FETAN SIS ALLEE DES FILIERISTES

Monsieur Hubert BONNET, adjoint à la voirie et sécurité, informe l'assemblée que, par un courrier en date du 8 septembre 2023, un Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé COMPLEXE SPORTIF "FÉTAN", allée Filiéristes, 01600 Trévoux, a été déposé.

Ce dossier d'information complet présente notamment les éléments relatifs aux caractéristiques du projet, aux connaissances scientifiques, à la réglementation en vigueur et aux technologies déployées.

De plus, dans ce même dossier, sont également décrits précisément les principaux volets suivants :

- Synthèse et motivation du projet ;
- Descriptif détaillé du projet et des installations ;
- Calendrier indicatif du projet ;
- Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation ;
- Plan de situation à l'échelle ;
- Plan de cadastre ;

- Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après ;
- Déclaration ANFR ;
- Plans du projet ;
- Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité ;
- Documents pédagogiques élaborés par l'Etat ;
- Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé ;
- Engagements de Free Mobile au titre de la transparence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 oppositions (P. Charrondière (qui a donné pouvoir à M. Raymond), M. Chikki, A. Lasserre, K. Garel).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société FREE MOBILE selon les termes et les conditions précisés dans le projet annexé à la présente délibération.

En mairie, le 18 octobre 2023

Affiché le *20 octobre 2023*

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

